

La source de Dymon

Bulletin municipal n°56 - octobre 2019

DYMON



CCAS DE SENS



La Ville de Sens vous propose un

Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple

Un lieu d'accueil et de soutien :

- écoute confidentielle
- information et orientation
- psychologue mis à disposition sur rendez-vous

Un lieu de convivialité :

- activités collectives
- salle de détente
- espace ludique pour les enfants



CCAS de Sens
1 place Etienne Dolet 89100 Sens
ccas@mairie-sens.fr - 03 86 65 80 40



www.ville-sens.fr

 @ville_de_sens

L'accueil de jour est un lieu de transition permettant aux femmes victimes de violences conjugales de rompre leur isolement et d'être soutenues

Les services :



boisson chaude et collation à disposition



douches



entretien du linge



partenaires privilégiés ADAVIRS, CIDFF, Conseil départemental, associations ...

Les horaires d'ouverture :

le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14h à 17h
le vendredi de 9h à 12h

*L'accueil de jour n'est pas un dispositif d'urgence.
Il intervient en complément des structures
existantes et ne s'y substitue pas.*

Information et Soutien au Budget Familial

*De plus en plus de familles sont confrontées à divers problèmes et se trouvent démunies dans leurs vies quotidiennes (écriture d'actes administratifs, litiges divers, difficultés économiques...).

*L'Information et Soutien au Budget Familial a pour objectif de permettre l'accès à l'information, aux droits et droits sociaux et a pour vocation d'être un lieu d'écoute et de solidarité, permettant

D'orienter et d'aider.

Il permet à chacun :

De trouver un accompagnement pour l'accomplissement de démarches.

De s'informer

D'être aidé pour rédiger des documents administratifs



SERVICE GRATUIT



Présent sur tout le
département

CONTACTEZ NOTRE Service d'Information
et Soutien au Budget familial

AU

03.86.42.29.65

OPALE 89

Equipe mobile extra hospitalière



NOTRE OBJECTIF EST DE PERMETTRE AUX PERSONNES QUI LE SOUHAITENT, D'ETRE SOIGNÉES A DOMICILE

L'association SPY qui gère l'équipe mobile extra hospitalière opale 89, réunit les professionnels impliqués dans le maintien des patients à domicile résidant dans le département de l'Yonne.

L'objectif est de permettre à toute personne de vivre sa maladie grave là où elle le souhaite, en particulier au domicile, si tel est son désir et celui de ses proches, dans le respect de ses choix et ses convictions.

L'équipe mobile OPALE 89 peut être sollicitée par tous les professionnels du domicile, par les institutions, par le patient lui-même, sa famille ou ses proches.

Elle travaille en partenariat avec les libéraux, les équipes hospitalières, les établissements de santé, les structures de soins à domicile, l'Hôpital à Domicile, les MAIA et les services d'aides à la personne.

Elle est composée de médecins coordinateurs, d'infirmières coordinatrices, de psychologues et de secrétaires coordinatrices.

L'équipe n'effectue aucun soin.

Après l'évaluation du patient par l'équipe mobile OPALE 89, certaines aides sociales (soumises aux conditions de revenus) peuvent être mises en place. Elles dépendent de l'affiliation du patient (CPAM Yonne, MSA Yonne...)

Sont concernés notamment :

- Les frais de fournitures et dépenses de médicaments non-remboursables.
- Les frais de garde-malades

L'intervention de l'équipe mobile OPALE 89 est gratuite pour le patient vivant à domicile ou en structure. Elle intervient sur simple appel téléphonique de la personne malade, d'un proche, d'un professionnel de santé ou médico-social.

Vous pouvez contacter l'équipe du lundi au vendredi de 9h à 17h ou bien laisser un message sur le répondeur en dehors de ces horaires afin que nous vous rappelions.

L'équipe mobile extra hospitalière OPALE 89 est financée par l'Agence Régionale de la Santé Bourgogne- Franche-Conté.

OPALE

EQUIPE MOBILE EXTRA HOSPITALIERE
Tel : 03.86.86.18.97 – Fax : 03.86.86.18.84
7, bd du Maréchal Foch-89100 SENS
E-mail : reseau-opale.89@wanadoo.fr

Médecins Coordinateurs :

Docteur Hanh GERMOND- BOISSERIE
Docteur Christian GAILLARD

Psychologue :

Mme Valérie AIRIAU-LECHENET

Infirmières Coordinatrices :

Mme Guislaine BOSSARD
Mme Chrystel VALLOIS

Directrice administrative :

Mme Catherine BLANCHOT

Secrétaire Coordinatrice :

Mme Fanny CRESTOIS



QUAD 89

ELODIE PIERRET

Huilerie Bio de la Forêt d'Othe
06 75 05 68 40

THOMAS BECKET
BRASSERIE LARCHÉ
89 Rue Bellacour - 89100 Sens / 03 86 65 10 00
WWW.BRASSERIE-LARCHE.FR

CHAM

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION
PROMOTION DE L'ÉGLISE DE DIXMONT

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'ÉGLISE DE DIXMONT

APPED

PROTECTION
DE DIXMONT

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'ÉGLISE DE DIXMONT
LES COMITÉS DES
LES COMITÉS DES

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'ÉGLISE DE DIXMONT
LES COMITÉS DES
LES COMITÉS DES

THOMAS BECKET
BRASSERIE LARCHÉ
89 Rue Bellacour - 89100 Sens / 03 86 65 10 00
WWW.BRASSERIE-LARCHE.FR

Ligue pour la
agir pour l'...





Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

Yonne Tour Sport



Ce lundi 8 juillet, le Conseil Départemental de l'Yonne a lancé la 14e édition du Yonne Tour Sport. Jusqu'au 9 août, la caravane sillonnera le territoire ycaunais pour proposer aux plus jeunes des activités gratuites.

Le Conseil Départemental de l'Yonne propose aux jeunes de 4 à 16 ans de venir découvrir de nombreuses activités sportives gratuites, encadrées par des professionnels. C'est un service offert aux communes du département qui permet aux enfants de découvrir des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer habituellement.

Vendredi 2 Août avec une météo très clémente, plus de 400 enfants ont profité d'une vingtaine de jeux mis à disposition par Yonne Tour Sport.

La Bibliothèque Départementale proposait des jeux de société.

Les jeux à base d'eau n'ont pas été installés à cause de la restriction d'eau.

Encore une belle journée d'animation sur notre commune.



Yonne Tour Sport



Nouvelles Associations



L'Association Loisirs et Culture Dixmontois
organise
SALLE DES FETES DE DIXMONT

le 15 février 2020 à 20 h
SOIREE VALENTINE

Habillée d'une pointe de rouge

REPAS DE FETE 18 €
(boissons non comprises)

Apéritif offert



Réservation avant le 10/01/2020
auprès de :
Mme Rigaut : 06.01.72.31.92
ou Mme Lechartier : 06.82.26.92.68

Places limitées à 95 personnes

VENEZ NOUS REJOINDRE SELON VOS ENVIES

Gymnastique : Lundi de 18h à 19h

Atelier Peinture : Mercredi de 14h à 19h

Jeu de cartes : 1^{er} et 3^{ème} Mercredi de 15h à 19h

Informatique : 2^{ème} Mercredi de 15h à 17h

Marche lente sur chemin plat : Jeudi de 9h30 à 11h

Marche active : Samedi de 9h30 à 11h30

Vide Grenier- Vide Maison



Beaucoup de visiteurs sont venus arpenter les rues de Dixmont, mais les exposants étaient moins nombreux cette année. La météo nous annonçait de la pluie !



ANIMATIONS

Les motards à la fête à l'Enfourchure

RASSEMBLEMENT. La 3^e édition du rassemblement de motos, organisé dimanche à l'Enfourchure par l'association Mitch Syql, a fait carton plein. Environ 200 motos de tous styles, une quinzaine de voitures vintage US, plus de 320 repas servis et de nombreux visiteurs témoignent de l'engouement suscité par la manifestation. Musique rockabilly et animations diverses ont ponctué cette journée d'amitié et de rencontres entre passionnés. Tir à la corde et course en sac « Japonaises contre Harley », prix à la plus belle mécanique et la plus technique course de l'entour ont assuré la distraction du public.



Théâtre



Le festival de théâtre en plein air est revenu pour la 3^{ème} édition. Perchés dans les hauteurs de Dixmont à la Grande Hâte, plus de 1200 spectateurs ont assisté aux représentations qui ont eu lieu du 15 au 22 Août 2019.



Association Culturelle et Sportive

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Madeleine GOMBAULT

Secrétaire : Françoise CABALLERO

Notre Association existe depuis 1988. Nous pratiquons essentiellement de la peinture à l'huile, mais pour parfaire nos connaissances et élargir cette spécialité, nous avons ajouté d'autres techniques cette année : le dessin, le pastel, le fusain, l'aquarelle et la peinture au couteau.

Nous nous réunissons tous les Jeudis après-midi à la Salle des Fêtes de Dixmont de 14h à 18h.

Si ces techniques vous intéressent, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Nous restons ouverts à tout autre projet.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme GOMBAULT au 03.86.96.00.55



SIVOS

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Ayant appris ce jour que le car scolaire présentait un dysfonctionnement qui ne peut être réparé que sur plusieurs jours, le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour ajouter une délibération exceptionnelle en fin de réunion : « 07-06-2019 – Aide exceptionnelle accordées aux Coopératives Scolaires ».

→ Cet ajout est accepté à l'unanimité

01-06-2019 : Demande d'aide à la maternelle à temps complet

Le président lit la demande de Nadège BRIQUET, enseignante des MS-GS : elle souhaite que l'aide scolaire, qu'elle a actuellement à mi-temps puisse être étendue à un temps complet. Dans ce cas, cet agent ne pourrait donc plus faire la cantine puisqu'il n'est pas possible de travailler de 7h15 à 18h00 sans réelle pause, et donc qu'il faudrait trouver un autre agent juste pour la cantine de 11h45 à 13h15.

Le coût supplémentaire correspond à : 3 heures supplémentaires par jour d'école une semaine sur deux et 1 heure et 45 mn l'autre semaine sur deux, soit un total de 342 heures à l'année pour l'aide scolaire et un coût d'environ 5 500 € par an (charges patronales et 10% de congés payés compris).

Après un tour de table, le coût supplémentaire étant très élevé, les membres refusent, à l'unanimité, cette demande et reportent leur vote en septembre ou octobre car ils souhaitent :

- Connaître les effectifs réels en septembre prochain car il y a eu des désistements d'inscription pour la rentrée,
- Savoir si l'AVSH, présente cette année avec les enfants en difficulté en PS-MS, sera nommée en MS-GS pour suivre les enfants dont elle a la charge,
- Entendre l'avis d'un professionnel de l'Inspection Académique à ce sujet.

02-06-2019 : Modification du règlement intérieur de cantine

Lors de la réunion du 27 août 2018, le comité avait accepté la modification du règlement intérieur de cantine en y ajoutant les frais d'affranchissement des courriers pour impayés ou renvois et ceux pour les avertissements.

Par erreur, la secrétaire avait noté les tarifs (5.20 € et 1.20 €), or ceux-ci changent chaque année, c'est pourquoi le président propose de modifier cette délibération et, par conséquent, le règlement intérieur de cantine de la manière suivante :

« Les frais d'envoi de lettre suivie pour avertissement aux élèves, et de recommandé pour les renvois ou les impayés seront facturés aux parents en fonction des tarifs en vigueur pratiqués par La Poste au moment de l'envoi » :

→ Cette modification est acceptée à l'unanimité.

03-06-2019 : Décision Modificative suite à un oubli sur le budget

Lors de l'établissement du Budget Primitif, la contrepartie comptable de l'amortissement de la porte du garage a été omise en Recette d'Investissement. De ce fait, le président propose la

modification suivante :

- **Recettes** =
 - o Article 28041412 – Amortissements bâtiments et installations = + 304 €
 - o 021 – Virement de la section de fonctionnement = - 304 €
- **Dépenses** :
 - o 023 – Virement à la section d'investissement = - 304 €

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

04-06-2019 : Participation aux frais scolaires d'Armeau

A compter de la rentrée scolaire, le regroupement accueillera un enfant domicilié à ARMEAU, commune ne possédant pas d'établissement scolaire et dont le maire a accepté la dérogation le 26 février dernier.

C'est pourquoi le président demande aux membres l'autorisation d'envoyer à cette mairie une convention pour participation aux frais scolaires de cet enfant dès juillet 2020.

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

05-06-2019 : Création de deux postes suite à avancement de grade pour ancienneté

Le Centre de Gestion a envoyé les tableaux de proposition d'avancement de grade pour cette année.

Deux agents sont concernés par cet avancement pour ancienneté :

- **Agent 1**, actuellement au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 26.50 heures par semaine, peut prétendre à être classé en tant qu'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre prochain. Le coût supplémentaire pour le syndicat serait d'environ 70 € par mois (40 € net par mois),
- **Agent 2**, actuellement au 7^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique à 17.25 heures par semaine, peut prétendre à être classé en tant qu'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : elle aurait pu y être nommée à compter du 12 mars mais nous avons reçu le courrier le 28 mars, la réunion était déjà passée, le président propose donc une nomination au 1^{er} juillet si les membres acceptent. Le coût supplémentaire pour le syndicat serait d'environ 50 € par mois (30 net € par mois pour l'agent).

Par conséquent, le président propose la création de ces deux postes et la nomination des agents :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

06-06-2019 : Point sur le comportement d'un agent envers un enfant et décision du comité

Le président souhaite avoir l'avis du comité à ce sujet même si, au niveau législatif, il est le seul décideur en terme de gestion du personnel.

Le 07 mai dernier, une des employées du syndicat a contacté le président car elle a mis une claque à un élève de CM2 durant le temps de garderie avant de prendre le car le midi.

Benoît GAMBIER a reçu cet agent en entretien le 24 mai, entretien durant lequel l'agent a pu s'expliquer sur son geste

SIVOS

mais a aussi demandé à ce que son comportement soit discuté en réunion.

Après avoir demandé l'avis de chaque membre présent, il est décidé, exceptionnellement et à l'unanimité, de ne pas mettre de sanction à cet agent, puisqu'il considère que l'élève concerné est agressif et très perturbateur et ce, depuis le début de sa scolarité. Toutefois, un courrier sera envoyé à cette employée afin de lui demander de bien vouloir se maîtriser en cas de conflit de ce type.

07-06-2019 – Aide exceptionnelle accordées aux Coopératives Scolaires

Il y a déjà quelques semaines que la conductrice a parlé d'un bruit suspect qui revient sans arrêt au niveau des freins. Le garagiste habituel n'a pas trouvé de défaut mais il pense que cela peut venir de la transmission, afin de vérifier il doit immobiliser le car pendant plusieurs jours. Il lui a donc conseillé de continuer les petits trajets entre les deux écoles et jusqu'à SENS pour la piscine mais d'éviter d'aller plus loin. Il n'y a pas de risque d'accident, juste un dysfonctionnement. Le car sera réparé courant juillet.

Par conséquent, les deux voyages prévus par les Coopératives Scolaires, un à Blandy-Les-Tours (77) pour l'école de Les Bordes et l'autre au Parc de l'Auxois (21) pour l'école de Dixmont ne pourront pas se faire avec le car.

Des devis ont été demandés et reçus ce matin, les coûts pour les coopératives scolaires seraient de :

- 465 € TTC pour Les Bordes,
- 715 € TTC pour Dixmont.

Benoît GAMBIER propose d'aider, exceptionnellement, les deux coopératives scolaires car les enseignantes ont, sans doute, prévu ces sorties vu la possibilité d'avoir un car gratuit. Il propose de verser une aide du montant des devis à chaque coopérative, à savoir :

- 465 € TTC pour Les Bordes,
- 650 € TTC pour Dixmont.

➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Gratuité des transports scolaires** : Viviane PATTYN informe qu'elle a été interpellée par un parent d'élève lui signifiant qu'il n'était pas juste que ceux qui sont dans l'agglomération sénonaise continuent de payer les transports scolaires. Marc BOTIN, en tant que vice-président des finances à la CAGS, intervient pour donner sa position, qui est celle d'une partie des membres du bureau communautaire qui ne souhaite pas rendre les transports scolaires gratuits, position qui sera proposée au conseil communautaire le 27 juin. Il donne les explications suivantes : la région a décidé de la gratuité de tous les transports scolaires dont il a la charge, or, si la CAGS suit cette décision, le coût supplémentaire serait de 256 000 € à périmètre équivalent, coût qui serait réparti sur toutes les personnes imposables. A ce jour, la CAGS prend déjà en charge 80% du transport : en effet, un élève coûte 700 € par an alors que les parents ne paient que 90 € ou 120 € selon leur établissement scolaire, mais, les élèves peuvent utiliser les transports n'importe où et n'importe quand sur toute l'agglomération sénonaise, même en dehors de la période

- scolaire, contrairement aux transports pris en charge par la Région. De plus, comme cela s'est produit au Département lors des années de gratuité, les parents ne payant pas, inscrivaient quand même leurs enfants « au cas où », ce qui avait pour conséquence d'avoir des véhicules payés mais à moitié vides. Enfin, ce système de gratuité dévalorise complètement le service. Les membres sont unanimement d'accord avec Marc BOTIN.

- **Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux** : un courrier a été envoyé à tous les maires par Michèle CROUZET, députée de l'Yonne, visant à rassurer les élus que les créations de ces établissements ne sont pas du tout obligatoires et qu'ils ne pourront être créés qu'en cas de volontariat.

- **Avis sur les repas à 1 €** : les collectivités qui le souhaitent peuvent facturer les repas de cantine 1 € aux parents en contrepartie d'une subvention de 2 € par repas de la part de l'Etat. Le président demande l'avis aux membres du syndicat présents, en sachant qu'actuellement les parents paient 3.80 € par repas, soit 67 % du coût réel de revient d'un repas qui est de 5.70 €. Les membres ont la même position que pour les transports scolaires gratuits : le coût pour la collectivité serait trop important et ils ne peuvent demander à toutes les personnes imposables de prendre cette dépense supplémentaire en charge, le service doit être valorisé par un tarif adapté et les allocations familiales sont, à la base, prévues pour palier à l'alimentation des enfants.

- **Mobilier nouvelle classe** : Stéphanie BERTHOT s'est occupée de faire un comparatif tarifaire de tout le nouveau mobilier nécessaire à la nouvelle classe de DIXMONT. Le coût total serait de 4 547.64 € TTC (récupération sur environ 90% des produits) au lieu des 5 156.94 € TTC proposés au départ, soit une économie de plus de 500 €. Le président la remercie pour son travail, mais aussi pour la future confection de coussins avec l'aide d'Elisabeth YVON.

- **Document Unique** : Viviane PATTYN fait le point sur son travail. Elle a rencontré tous les agents avec Sylvie ADAM, sauf Edith CHICOUARD avec laquelle elles auront un entretien le 24 juin prochain, et Véronique QUIMBRE. Elle devrait pouvoir présenter le document fin septembre.

- **Estrade fête des écoles** : Joël PRIAULT intervient car il a eu des remarques concernant l'absence d'estrade à la fête cette année. La demande a été faite auprès de la ville de SENS au début de l'année scolaire mais ce matériel leur appartenant, leurs festivités étaient, bien sûr, prioritaires. Les enseignantes ont refusé celle de VILLENEUVE-SUR-YONNE car elle ne dispose pas de garde-fous, ce qui peut être très dangereux pour les enfants.

La séance est levée à 20h40





ECHOS de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mmes NEUGNOT Marie-Nicole, SIMON Denise, MOLLENS Monique, Mrs DUFLOS Alexandre, LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean Claude, SOETE Alain, VASSARD Jean-Luc, Mme VASSARD Nicole.

Procurations : Mr CHICOUARD a donné pouvoir à Mme NEUGNOT, Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme MOLLENS, Mme BERTHOT a donné pouvoir à Mr PIERRET.

Absent excusé : Mr GAMBIER .

ORDRE DU JOUR

Participation de la commune aux groupements de commandes concernant la maintenance et le renouvellement des installations de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la ville de Sens et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Afin de générer des économies par des achats groupés, des conventions de groupements de commandes sont conclues entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la ville de Sens et les communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent.

A cet effet, une procédure d'accord-cadre à bons de commande pour la maintenance et le renouvellement des installations de sécurité dans les ERP sera mise en place. La Ville de Sens serait la coordinatrice de ce groupement.

Le conseil Municipal approuve la participation de la commune au groupement de commandes, et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et de tout document y afférent.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Des décisions modificatives au budget sont prises pour budgéter la fourniture et pose d'un store enrouleur en salle de motricité, un changement d'imputation demandé par le Trésorier ainsi qu'un approvisionnement sur le chapitre 12 pour la rémunération d'une remplaçante au secrétariat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRAVAUX SDEY

Le conseil municipal accepte de financer les travaux d'extension de raccordement électrique par voie souterraine proposés par le SDEY pour la construction d'une nouvelle habitation chemin des Barâts au

Hameau Les Brûleries et autorise le maire à signer la convention.

PANNEAUX D'INFORMATIONS

Le conseil municipal accepte le devis SYSTEMES ATTUM pour un montant de 2 244.60 € TTC pour l'achat de panneaux d'informations sur la voie publique dans le bourg et les hameaux.

EGLISE

Le conseil municipal autorise le maire à lancer le dossier d'appel d'offres pour la restauration du mobilier de l'Eglise de Dixmont.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un chèque de 7 330 € a été remis par l'APPED lors de la dernière réunion, le maire a remercié l'association pour ce don,
- Une proposition de mise en place d'une convention de prêt de l'ancien matériel de la salle des fêtes (tables et chaises), la délibération sera prise lors du prochain conseil municipal,
- Lancement de Yonne Tour Sport le 8 juillet 2019 à 10 heures à Perrigny.

Il est demandé si l'eau est de nouveau consommable, nous avons eu la confirmation de l'ARS et la publication a été faite sur le site de Dixmont. Une nouvelle analyse doit être effectuée fin Juin.

Il est demandé où en est la signalisation de la piste autour du city stade ? le maire précise que rien n'a été fait pour l'instant, le budget étant consacré à d'autres priorités cette année, notamment la mise en place de la clôture du terrain communal.

Le maire, Marc BOTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019**

Présents :

Tous présents sauf Mr. DUFLOS Alexandre qui a donné pouvoir à Mr CHICOUARD.

ORDRE DU JOUR

Convention de mise à disposition du mobilier communal

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place une convention de mise à disposition du mobilier communal pour le matériel.

Transfert de compétences en matière de zones d'activité économique à la CAGS

Il est proposé au conseil municipal

-D'approuver les critères objectifs qui ont permis d'arrêter la liste des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communales potentiellement transférées à l'intercommunalité

-D'approuver les ZAE pouvant faire l'objet d'un transfert dont la liste est la suivante :

- Champs des Fèves, Maux de Grange et Sables Rouge à Villeneuve S/Yonne,
- Les Sablons et Beaumonts à Sens,
- Les Ormes à Etigny,
- Saule Fendu à Maillot,
- Les Pelletiers à Soucy,
- Charonnes à Malay-le-Grand,
- La Gaillarde à Saint-Clément

-D'approuver le transfert des ZAE en cours d'aménagement et/ou de commercialisation dont la liste est la suivante :

- Champs des Fèves et Maux de Grange à Villeneuve S/Yonne
- Les Beaumonts à Sens.

-D'approuver l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais des terrains ci-dessus référencés dans les zones d'activités susmentionnées selon les conditions financières et patrimoniales susvisées.

Le conseil municipal pose la mention suivante :

Le conseil municipal approuve les résolutions ci-dessus énoncées sous condition

que les excédents eau et assainissement de la commune de Villeneuve-sur-Yonne soient transférés au budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Adhésion au service commun en matière d'incendie proposé par la CAGS

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais propose la mise en œuvre en 2020 d'un service commun de la défense extérieure contre l'incendie. Le maire précise au conseil municipal qu'il existe 21 points sur Dixmont et que la dépense sera de l'ordre de 100 € par point d'incendie. Il y aura lieu de revoir les frais de maintenance concernant les plans d'eau (mares).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'adhérer au service commun en matière d'incendie,

a) Pour assurer la maintenance préventive, le contrôle technique, les petits travaux et suivi administratif et technique (plateforme SIG avec mise à jour, transmission des rapports au SDIS...) des points d'eau incendie ;

b) De procéder aux études de la défense extérieure contre l'incendie lors de l'instruction des différentes demandes d'urbanisme ;

-Accepte les modalités financières liées au service ;

-Autorise le maire à signer tous les documents utiles à cette adhésion.

Lancement d'appel d'offres restauration et protection des vitraux de l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) pour les travaux de restauration et protection des vitraux de l'Eglise.

Le conseil Municipal

Approuve le lancement de la procédure adaptée ouverte pour l'opération restauration et protection des vitraux de l'Eglise,

Autorise le maire à lancer un appel d'offres (MAPA) pour obtenir les propositions financières des entreprises ;

Précise que la dépense sera imputée sur le budget 2020 ;

Autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux et à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux ;

Autorise le maire à faire toute autre demande de subvention ;

Mandate le maire pour signer les documents concernant cette opération.

Création de poste adjoint administratif

Le maire informe le conseil municipal

Que, compte tenu du surcroît de travail, il convient de renforcer les effectifs du secrétariat.

Le maire propose au conseil municipal

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 (vingt) heures par semaine pour le secrétariat de la mairie à compter du 1^{er} novembre 2019.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif, échelon 1, indice brut 348 indice majoré 326. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 20 (vingt) heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2019 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à établir l'arrêté correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Autorisation budgétaire

Le conseil municipal autorise le maire à percevoir la subvention de 1000€ versée par l'ANCR pour les travaux effectués au carré militaire du cimetière.

Autorisation budgétaire

Le conseil municipal remercie le comité des fêtes pour son dévouement à la manifestation et autorise le maire à percevoir le don de 1 180 € versé.

Panneaux de signalisation

Le maire présente le devis des Ets NADIA SIGNALISATION pour un montant de 2 127.52 € HT, soit 2 553.02 € TTC, pour le remplacement de tous les panneaux de la commune, sauf la rue d'Eichtal (travaux en projet).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

Demande d'un administré

Un administré a fait une demande de busage rue de la Belle Epine à Pimançon. Le maire propose qu'une visite soit faite sur place afin de déterminer si ces travaux ne gêneront pas le drainage des eaux pluviales.

L'UDAF Yonne propose d'honorer les familles ayant élevé au moins 4 enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Un recensement sera effectué et les dossiers seront soumis au Préfet qui décidera de l'attribution d'une médaille de la famille.

Le maire remercie Mrs SIMON, NICOLLE et PERRAUT qui ont bénévolement procédé au repérage des terres boisées appartenant à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00. Le maire donne la parole au public présent.

Un administré souhaite savoir ce que devient le commerce café sur la place ? Mr LEFUEL, habitant de Dixmont, présente son projet de reprise en multi-commerces prochainement.

Le maire Marc BOTIN

Trail du Grand Sénonais

L'ultra-trail « Le Brennus » de 130km était de passage sur notre commune le samedi 14 septembre pour la deuxième année. A la demande des organisateurs, l'équipe municipale s'est occupée du point de ravitaillement situé au Prieuré de l'Enfourchure (au km 65 de la course). Nous étions chargés de distribuer des denrées alimentaires aux coureurs durant la nuit du vendredi au samedi. A partir de 19 heures et avant la tombée de la nuit, nous avons mis en place l'éclairage du Prieuré et les tentes d'accueil. Après un barbecue festif et les ventres remplis, nous nous sommes attaqués à la traditionnelle soupe aux légumes. Vers 3 heures du matin et jusque 19 heures, nous étions fin prêts pour accueillir 80 coureurs sur les 97 inscrits. La soupe de « Pépère » et les crêpes à « Mémère » furent particulièrement appréciées par les coureurs, les secouristes et l'équipe. Encore merci à Marc, Simon, Gérard, Viviane, Marie-Joseph, Jean-Pierre et Jean-Claude pour la nuit blanche et aux accompagnants pour le début de soirée et la fin de matinée.



Art-Déco-Ball Pour vos événements festifs...

- Lâcher de Ballons**
Mariage, Kermesse...
- Galerie Marchande**
Centre Commercial
- Salon du Mariage**
Villeneuve sur Yonne 2014/2015
- Décoration de Salle**
Anniversaire, Inauguration, Forum
- Animation Enfants**
Sculptures sur Ballons
- Concours**
Sunny 2016 Poitiers
- Comité Ent.**
Noël de DIOR au Zénith d'Orléans 2015
- Marché de Noël**
Haquenau 25 000 ballons
- Défilé de mode**
Salon de l'Hotel de ville de Sens

Artificier F4

07 60 77 29 89
bernard.cornu@bbox.fr

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE

Ludovic DIGUE, Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI, Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
LEADER LOCAL DE LA CORRECTION AUDITIVE

- 3 impasse Saint-Vincent
89 100 ST-DENIS-LÈS-SENS
- 03 86 83 89 89
- SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30 et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

Test⁽¹⁾ et essai⁽²⁾ gratuits

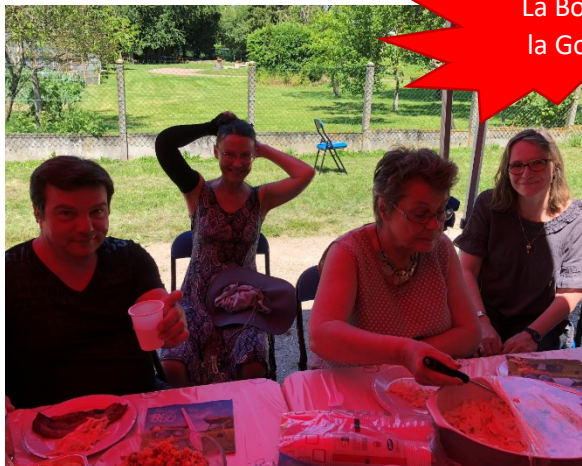
AUDITION CONSEIL

auditionconseil.fr

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL

FETE DES VOISINS

La Borde à
la Gousse



Fête des voisins à Grange-Pourrain

C'est le samedi 22 juin que nous nous sommes donnés rendez-vous pour notre traditionnelle fête des voisins qui rassemblent les habitants de Bourbuisson, La Poste aux Ânes, Chambalai et Grange-Pourrain. C'est sur la place de ce dernier qu'une soixantaine de personnes se sont rassemblées pour apprécier les mets de chacune et chacun, le tout arrosé d'une musique d'ambiance concoctée par Patricia, Martial et leurs amis musiciens. Encore merci à tous les participants et à l'année prochaine.

La Grange
Pourrain



The logo consists of the letters 'A' and 'G' in a stylized, white, sans-serif font, enclosed within a green rounded square with a white border.


Paysage Elagage
Paysage Services

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

JANECZKO
PREVOST

- **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
- **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

 **03 86 96 90 69**  **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

Information

A la chasse aux déchets

Le samedi 8 juin, 40 habitants du village se sont mobilisés pour effectuer le ramassage des déchets dans les rues, sur les bas-côtés des routes et des fossés du bourg et des hameaux.

Les déchets sont ensuite rassemblés à l'atelier communal où ils sont triés et évacués par les filières adaptées.

Un buffet froid, offert par la commune, a été très apprécié par les participants et partagé dans la bonne humeur.



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE

☎ 02 38 97 31 62

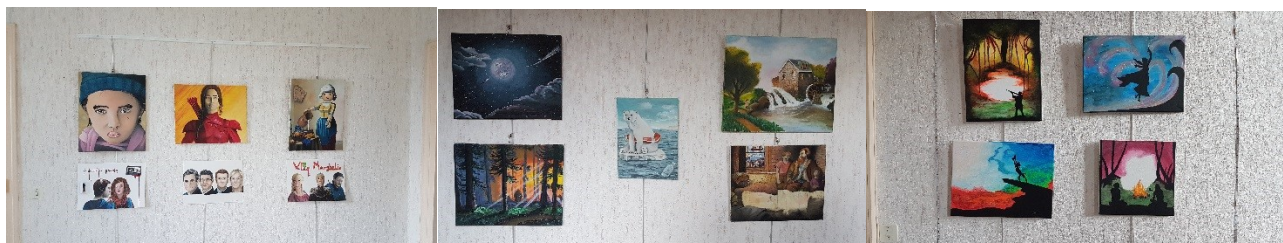
Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

« Les expos dixmontoises »

Depuis juin, la bibliothèque organise des expositions d'artistes dixmontois, connus ou non de la plupart d'entre nous...le premier à ouvrir le bal, fut Stéphane Marco, habitant de La grande Vallée, photographe amateur, en photographie argentique. Pour le vernissage le mardi 4 juin, une vingtaine de personnes se sont réunies, pour découvrir ses œuvres. Il a exposé du 4 juin au 15 juillet. Vous pouvez aller admirer ses photographies sur son site : <http://www.stephane-marco.com>



L'artiste suivant fut Julien Jacquet, habitant du bourg. Il nous a présenté ses peintures et dessins, de styles très variés, mais toujours réalisés avec brio. Lors de l'inauguration, 25 personnes étaient présentes.



Chaque vernissage se termine par un verre de cidre et quelques toasts, le tout, de façon très conviviale.

Bibliothèque Municipale de Dixmont

Les prochains artistes seront :

-Notre facteur, Laurent Chavenas, photographe amateur, membre d'un club de photo, il se spécialise dans la photographie numérique. Il nous proposera ses photos de Dixmont vu autrement. Vous pourrez venir voir ses œuvres du 16 septembre au 31 octobre.

-Thérèse Lopes, ancienne Maire de Dixmont. Elle se passionne pour la peinture animalière. Vous pourrez venir voir ses œuvres du 5 novembre au 22 décembre.

Le jeu de l'été : le bibliobingo

Le jeu est simple il consiste à remplir une ligne ou un carton de 9 cases avec nos lectures. A la fin vous remportez un cadeau offert par les libraires « Caractères » à Auxerre, « Calligrammes » à Sens, et « Le XIII » à Sens. Les lecteurs ont eu l'été pour remplir leur grille et remporter leur lot.



Un livre avec des cases et des bulles Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre à la couverture bleue Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre de plus de 18cm de hauteur Titre : ☹ ☹ ☹
Un livre avec un prénom dans le titre Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre qui se lit de droite à gauche Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre dont le titre contient la lettre G Titre : ☹ ☹ ☹
Un livre avec une créature imaginaire Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre documentaire Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre de plus de 50 pages Titre : ☹ ☹ ☹

Pour les enfants :

Un livre avec des cases et des bulles Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre à la couverture rouge Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre de plus de 18cm de hauteur Titre : ☹ ☹ ☹
Un livre avec un prénom dans le titre Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre du terroir Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre dont le titre contient la lettre G Titre : ☹ ☹ ☹
Un livre policier Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre documentaire local Titre : ☹ ☹ ☹	Un livre de plus de 350 pages Titre : ☹ ☹ ☹

Pour les adultes :

Changement d'horaires :

Ayant trouvé un emploi en médiathèque, je me vois dans l'obligation de modifier quelque peu les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque de Dixmont :

Changement d'horaires à partir du 1^{er} septembre 2019:

Mardi : 16h00-20h00


Mercredi : 17h00-19h00

Jeudi : 16h00-19h00

Fermée le samedi

Bibliothèque Municipale de Dixmont

A partir de la rentrée, de nouvelles animations, sont mises en place :



Bibliothèque Municipale de Dixmont

1 mardi par mois, de 18h30 à 20h00

10 séances pour venir parler de vos lectures ou simplement écouter les autres parler des leurs, lors d'un moment d'échange convivial autour des livres et d'un café...

Vous contribuerez à la vie de la bibliothèque, en donnant votre avis !

Pour plus de renseignements :
bibliotheque.dixmont@gmail.com
03.86.96.02.13.

- Mardi 10 septembre: thème libre
- Mardi 8 octobre: un livre choisis pour sa couverture
- Mardi 12 novembre: un roman de +de 300 pages
- Mardi 10 décembre: un livre à la couverture bleue
- Mardi 14 janvier: un livre paru il y a 10 ans
- Mardi 11 février: un livre policier/suspens
- Mardi 10 mars: un roman écrit par une femme
- Mardi 7 avril: une BD/ Roman graphique/ manga
- Mardi 5 mai: un premier roman de l'auteur
- Mardi 9 juin: un livre choisi au hasard



Bibliothèque Municipale de Dixmont

LA FABRIK'ANIM

18h30-20h00

La bibliothèque vous propose de participer aux ateliers de tricot/crochet/couture, dont le but sera la création de supports d'animation, type tapis de lecture, tabliers, marionnettes etc...

Le mélange des techniques et savoirs permettra de proposer aux enfants des supports variés et attractifs, alors

A VOS AIGUILLES !

RDV le mardi 3 septembre pour une première réunion !

Pour plus de renseignements :
bibliotheque.dixmont@gmail.com
03.86.96.02.13.

Mardi 3 septembre	Mardi 24 septembre	Mardi 1er octobre	Mardi 15 octobre	Mardi 19 novembre
Mardi 16 juin	Mardi 21 décembre	Mardi 17 décembre	Mardi 7 janvier	Mardi 21 janvier
Mardi 2 juin	Mardi 7 janvier	Mardi 11 février	Mardi 4 février	Mardi 5 mai
Mardi 19 mai	Mardi 21 janvier	Mardi 4 février	Mardi 18 février	Mardi 5 mai
Mardi 5 mai	Mardi 21 janvier	Mardi 4 février	Mardi 18 février	Mardi 5 mai
Mardi 21 avril	Mardi 7 avril	Mardi 17 mars	Mardi 3 mars	Mardi 18 février

Bibliothèque Municipale de Dixmont

7 Rue de la Mairie

89500 Dixmont

03.86.96.02.13.

Mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont/>

Instagram : #bibliothequedixmont

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ACTIVITES 2019

- ❖ 15 janvier : Journée récréative avec Pro-confort, suivi d'un repas gratuit à Dixmont
- ❖ 30 janvier : Assemblée générale à 15h suivi du pot de l'amitié et galette des rois à Dixmont
- ❖ 19 mars : commémoration du cessez le feu en Algérie aux Bordes
- ❖ 8 mai : Cérémonie du souvenir à Dixmont et aux Bordes et repas aux Bordes
Mr. René PETIPEZ a reçu la médaille du combattant pour son action dans les transports à Oran en 1963
Mr. Gaston MAITRE la médaille commémoration pour son action dans la cavalerie à Sétif en 1962
- ❖ 18 mai au 24 mai : voyage Les Cimes du Léman à Habère-Poche au cœur des Alpes, dans une bonne ambiance
- ❖ 25 mai : cérémonie aux Stèles, un hommage rendu à la résistance. C'est au Mémorial du Maquis Bourgogne à la roche au Diable que s'est achevée la cérémonie d'hommage, accompagnée par l'Orchestre d'Harmonie de Pont sur Yonne
- ❖ 28 juillet :
 - Cérémonie Internationale commémorant le 75^{ème} anniversaire de la perte de sept aviateurs britanniques lors du crash du Lancaster du Royal Air Force, le 29 juillet 1944) St Martin sur Oreuse
 - Cérémonies au monument aux morts à Thorigny sur Oreuse et au cimetière de St Martin sur Oreuse
 - Inauguration du nouveau mémorial RAF dédié à l'équipage britannique du LANCASTER JB.701 au Moulin-râteau , suivi d'un Ballet Aérien par les Clubs de GISY-LES-NOBLES
- ❖ 28 septembre : Salon d'automne à l'enfourchure
- ❖ 11 novembre : Cérémonie du souvenir, repas à Dixmont



GLANE DU PASSÉ

Le premier instituteur républicain (Extrait du registre des délibérations, de l'Assemblée municipale.)

« Ce jourdhuy seize floréal l'an deux (mai 1794) de la République française une et indivisible le conseil général de la commune étant assemblé au lieu des séances ordinaires, l'agent national a dit qu'en exécution de la loi du vingt-cinq frimaire (15 décembre 1793) portant qu'il sera établi des instituteurs des écoles primaires dans toutes les communes, en vertu de l'arrêté du conseil général du premier floréal présent mois, portant qu'il serait ouvert un registre pour inscrire les citoyens qui se présenteraient pour être instituteurs, plusieurs citoyens s'étaient déjà fait inscrire sur le dit registre, qu'en conséquence il était à propos de procéder à la nomination et au choix d'un citoyen pour remplir la place d'instituteur parmi les citoyens inscrits sur le dit registre pourquoy il requerrait qu'il en fut à l'instant délibéré, la matière mise en délibération, l'agent national entendu, le conseil général arrête qu'il sera à l'instant procédé au choix et à la nomination d'un citoyen pour remplir les fonctions d'instituteur.



En conséquence, après les informations faites sur le citoyen Chicard, un des citoyens inscrits sur le registre, examen fait de ses talents et capacités et lecture faite de ses certificats de bonne vie et moeurs, après vote, les voix recueillies et comptées, il s'est trouvé que le citoyen Chicard, l'un des trois concurrents a réuni en sa faveur tous les suffrages, et la pluralité absolue des voix, pour quoi il a été nommé d'une voix unanime instituteur de la dite commune, ledit Chicard informé de sa nomination est entré au lieu des séances et a prêté le serment par lequel il a juré de remplir fidèlement sa dite charge, de maintenir, la Liberté, l'Égalité la République une et indivisible et de ne former ses élèves que de principes républicains, duquel serment nous lui avons donné acte et a signé avec nous les dits jour et an que dessus ».

(Suivent les signatures des membres de l'Assemblée municipale sachant écrire et celle du premier instituteur reproduite ci-contre.)

Ainsi, moins de cinq mois après le vote de la loi scolaire par la Convention, Dixmont avait un maître républicain :

Nous pouvons être fiers de notre Commune, et nous le sommes.



CLANE DU PASSÉ

Comment était choisi un maître avant la Révolution ?

(Extrait du Chap. II des Études historiques sur le territoire la paroisse et le bourg de Dixmont avant 1789 par M. l'abbé Pissier.)

Avant la révolution, le sujet qui possédait le poste de recteur d'école se présentait devant la communauté des habitants, convoqués par une annonce lue au prône le dimanche précédent et assemblés sous la présidence du syndic et en présence du curé. Là, les conditions du contrat à intervenir étaient débattues entre le candidat et les paroissiens; après accord, le futur recteur d'école se présentait devant le préchantre du chapitre de Sens ou son délégué qui lui faisait passer un examen sur les matières d'enseigner; et si l'examen était satisfaisant, si encore le certificat de bonne vie et mœurs qu'il devait produire était accepté, un brevet de capacité lui était délivré; et enfin le contrat était rédigé entre les parties, ordinairement pour un, deux ou trois ans, puis le maître entrait en fonctions.

Comment était payé un maître avant la Révolution ?

En 1789, le maître d'école, Brodin, recevait de la communauté de Dixmont la somme de 100 livres par an; il avait en outre une subvention de la fabrique pour assistance aux offices de la paroisse, des droits pour sa présence aux mariages et aux enterrements et enfin les mois d'école qui étaient généralement fixés ainsi qu'il suit: pour tout enfant qui apprenait à lire le français: 4 sous, le français, le latin et les manuscrits; 8 sous, à lire à écrire et à calculer: 18 sous.

Ce qu'on apprenait alors à l'école ?

Le calcul se faisait en comptant au moyen de petits cailloux; c'est ce qu'on appelait le jet de pierres; il se bornait aux quatre règles.

L'écriture consistait pour l'écolier à copier de son mieux, sur des plaques d'ardoises et plus tard sur du papier, les exemples que le maître avait tracés de sa plus belle main et lorsqu'il était suffisamment exercé, l'élève reproduisait quelques récits empruntés à ses livres de lecture.

L'instruction religieuse est la partie fondamentale de l'éducation populaire. (à suivre)

Infos pratiques

Il est interdit de déposer des cartons, des vêtements ou tout autre objet autour des bacs à verre. Ces dépôts sauvages représentent un coût pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement et le nettoyage du site, ce qui engendre du travail supplémentaire aux employés communaux. Des déchèteries sont à votre disposition (Villeneuve sur Yonne, Cerisiers et Sens).



Que dire de ces photos : jugez par vous-même !



Le vandalisme désigne tout acte de destruction ou de dégradation gratuite visant des biens publics ou privés.

Toutes les fleurs des dahlias se trouvant à l'entrée de Dixmont, ont été coupées et les géraniums ont été volés. Ces fleurs sont fournies par la Mairie mais financées par tous les Dixmontois.

Prêt de matériel de la Mairie :

La Mairie de Dixmont met gracieusement à disposition des habitants 120 chaises et 19 tables pour vos manifestations privées. Vous adressez directement à la Mairie.



Recensement militaire : Rappel

Tous les jeunes de nationalité française, garçon ou fille, doivent se faire recenser à partir du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants. Il suffit de se rendre en mairie muni du livret de famille et de la carte d'identité.

Inscription électorale : Rappel

(Prochaines élections : Les Municipales en Mars 2020)

Jeunes majeurs, nouveaux habitants...

Pensez à vous faire inscrire sur la liste électorale avant le 6^{ème} vendredi précédent un scrutin. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Le jour du vote, n'oubliez pas une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, ...) C'est obligatoire pour voter !!!



GARAGE ALARY

EXPERT



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron

Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

GAUTHIER



Jardins Loisirs



www.jardins-loisirs.com

Saint-Clément : 03 86 67 12 79

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE JOURNAL

spécialité de pains au levain et bio

16 rue Carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



*présent sur les marchés de Sens de
Villeneuve sur Yonne ainsi qu'à Dixmont*

Samedi 16 novembre 2019

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS D'ANSANT

Salle Polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89



MENU

KIR AU CIDRE
ET SES 3 TOASTS
SALADE BRETONNE
RÔTI DE PORC
À L'ANDOUILLE ET
SON DUO LÉGUMES
SALADE ET FROMAGES
FAR BRETON - CAFÉ
(BOISSON NON COMPRISE)

**Entrée : 28 € par adulte,
10 € pour enfant de -12 ans**
Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au jeudi 7 novembre 2019 inclus
Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)



Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protais



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

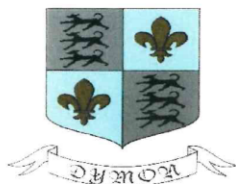
PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

Information par SMS

Si vous souhaitez être informé des alertes provenant de la Mairie de Dixmont merci de remplir ce formulaire



République Française
Département de l'Yonne
Communauté d'agglomération
du grand sénonais
Commune de **DIXMONT**

Informations par SMS

L'installation de l'antenne de téléphonie mobile permettra de bénéficier d'une couverture étendue pour la réception de SMS. Ainsi, nous communiquerons vers les personnes qui le souhaitent les informations importantes directement par ce biais.

Les informations qui vous seront envoyées par SMS seront ciblées en fonction de leur caractère. Ainsi, l'alerte concernant une coupure d'eau pour intervention sur les canalisations sera envoyée uniquement aux hameaux impactés par celle-ci.

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous ou vous présenter directement au secrétariat de mairie.

Inscription aux informations par SMS

Je/Nous soussigné(s)* habitant à (préciser bourg ou nom du hameau) souhaite m'inscrire/souhaitons nous inscrire aux informations par SMS.

Je prends/Nous prenons note que **les informations personnelles seront exclusivement utilisées pour recevoir des informations communales par SMS.**

J'autorise/Nous autorisons la commune de Dixmont à conserver le/les numéro(s) ci-dessous dans ce cadre uniquement :

Numéro(s) de téléphone **mobile** :

Nom du titulaire : Numéro :

Nom du titulaire : Numéro :

Nom du titulaire : Numéro :

Fait à Le

Signature(s) (Chacun des titulaires de lignes doit apposer sa signature)

* Rayer la mention inutile

7 rue de la Mairie 89500 DIXMONT - e-mail : mairiedixmont@orange.fr - Site : www.dixmont-yonne.fr

tél : 03 86 96 02 13 - fax : 03 86 96 00 19

NUMEROS UTILES



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

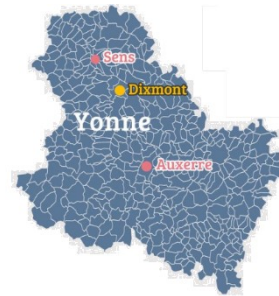
Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES



MAIRIE ET ADJOINT SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes
Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire
Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée
1 journée de location de 9h à 9h le lendemain
Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23
Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective (jaun) les mardis de semaine paire à partir de 14h
- Collecte des ordures ménagères (bordeau) les jeudis à partir de 5h

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h
Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi de 14h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 13h
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h à 20h

Le mercredi de 17h à 19h

Le jeudi de 16h à 19h

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

Instaaram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/#bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h à 12h ;
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au

03.86.96.02.13

ASSISTANTE MATERNELLE ET LA M.A.M

Assistante maternelle :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel : 03.86.96.08.20

La M.A.M. : La maison d'assistantes maternelles de Dixmont fête bientôt ses 1 an !

Cécile étant en congé maternité, Lindsay et Alexandra restent disponibles pour accueillir vos enfants du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

La MAM' en Othe est située à côté de l'école maternelle. Sa capacité d'accueil actuelle est de 8 enfants de 2 mois à 6 ans.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.86.83.34.04 ou sur l'adresse mail : mam.en.othe@gmail.com



NORD-EST

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-ne.com

Secteur de SENS
9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

**Travaux Publics
Démolition**

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66

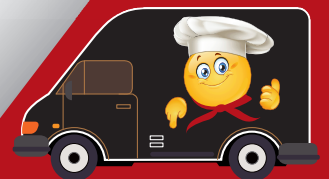


Pizz'a Fab

**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

Mercredi
17h30 - 21h

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

Jeudi
17h30 - 21h

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62